

DATE DU CONTRÔLE

ADRESSE DU CONTRÔLE

CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

Siège social 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine
Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux
Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse
Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

Tél. (+32) 02 88 02 171
E-mail info@certinergie.be
Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

18/09/2025 (10:00 - 11:00)

Rue de la Montante Roye 45 - 6730 Bellefontaine

N° Compte BE57 0688 9789 1035

AGENT VISITEUR François Colson
TYPE DE CONTRÔLE Visite de contrôle (6.5.)

TVA BE0536501654



RÉF. 29/2025/116966/D01:1



› DONNÉES GÉNÉRALES

Adresse de l'installation
Type de locaux
Objet du contrôle
Propriétaire
Responsable des travaux
Dérogations applicables/appliquées

Rue de la Montante Roye 45 - 6730 Bellefontaine

(8.2.2.)



DONNÉES DU RACCORDEMENT

/ DONNELO DO NACOCKDEMENT	
Gestionnaire du réseau de distribution (GRD)	ORES ASSETS
Code EAN	non communiqué
Numéro du compteur	1SAG3200150038
Index jour/nuit	001648,850/001391,292
Type de coupure générale	Тесо
Câble compteur - tableau	EXVB 4 x 10 mm ²
Tension nominale de service	3x230V - AC
Courant nominal de la protection de branchement	30A

) CONTRÔLE

Conformité schéma(s) unifilaire(s) et plan(s) de position Pas OK						Nombre de tableaux 3	Nombre de circuits 11+6+13	
Circuits	3 x II	21 x II	1 x III	2 x III	1 x III	1 x III	1 x III	
Protection	D16A4,5KA	D20A4,5KA	D20A4,5KA	D32A4,5KA	D25A4,5KA	D40A4,5KA	D25A4,5KA	
Section (mm²)	2,5	2,5		6	6	10	6	
Conclusion	OK	OK		OK	OK	OK	OK	
Les fondations datent			D'avant le 1/10/1981			Dispositif différentiel de tête		ID - 40A - 300mA - type A - test Ok
Type d'électrode de terre			Piquets	Piquets		Dispositif différentiel supplémentaire		ID - 40A - 30mA - type A - test pas OK
Résistance de dispersion de la prise de terre (Ω)			13,4					
Conformité des liaisons é	quipotentielle	s et des PE	Pas vérifial	ble - pas acc	essible	Dispositif di	férentiel supplémentaire	ID - 40A - 300mA - type A - test par OK
Test de continuité Concluant				Dispositif différentiel supplémentaire		2 x ID 40A 30mA type A test ok		
Contrôle boucle de défaut Concluant				Fixation/Etat/Détérioration matériel		OK ,		
Protection contre les contacts indirects		Pas OK		Contrôle visuel appareils fixes et/ou mobiles		ок		
						Protection of	ontre les contacts directs	Pas OK
						Résistance	générale d'isolement (MΩ)	1,6
						Adéquation	DPCDR – prise de terre	Pas OK
				Adéquation	protections surintensités – sections	ok		

CONCLUSION: NON CONFORME

A la date du 18/09/2025, l'installation électrique de Rue de la Montante Roye 45 - 6730 Bellefontaine n'est pas conforme aux prescriptions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension.

Le contrôle réalisé par Certinergie a porté sur les parties visibles de l'installation et normalement accessibles.

Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service de l'installation, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes.

Une nouvelle visite de contrôle est à exécuter pour constater la disparition des infractions par le même organisme au plus tard avant le 18/09/2026.

Signature de l'agent





CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine Siège d'exploitation 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux Siège d'exploitation 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse Siège d'exploitation 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

N° Compte BE57 0688 9789 1035

Tél. (+32) 02 88 02 171 E-mail info@certinergie.be Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 29/2025/116966/D01:1

> LISTE DES INFRACTIONS

- Les schémas unifilaires et/ou plans de position ne sont pas présents. 3.1.2.:6.4.6.:6.5.7.:9.1.2
- Les circuits, les appareils de coupure et/ou les dispositifs de protection ne sont pas
- repérés de manière claire et visible. 3.1.3. Le ou les dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ne fonctionnent pas après avoir actionné le bouton « test ». 5.3.5.3.;6.4.6.4.;6.5.7.2.
- Les boites de dérivation ne sont pas fermées protection contre les contacts directs pas assurée. - 5.2.6.1
- La tension d'alimentation n'est pas indiquée clairement de manière apparente sur
- chaque tableau de répartition et de manoeuvre. 3.1.3.3.a Il manque des obturateurs dans le tableau électrique. 4.2.2.1.;4.2.2.3.
- Du matériel électrique est présent dans un/des volume(s) qui ne lui est/sont pas autorisé(s) de la salle de bains/de douche. - 7.1.5.3.

REMARQUES

- Nous ne pouvons pas exclure qu'au dépôt des schémas il puisse y avoir d'autres
- L'habitation étant meublée et les plans n'ayant pas été fournis, il se peut que tout n'a pu être vérifié
- Lors d'une rénovation de l'installation électrique, les dérogations pourraient ne plus être appliquées
- Lors du prochain contrôle, un accès aux liaisons équipotentielles principales (compteur d'eau, de gaz, chaufferie) devra être fourni.
- L'installation n'est pas entièrement accessible. Tous les locaux n'ont pas pu être visités.

Rappel sur les prescriptions réglementaires :

Le propriétaire, le gestionnaire ou l'exploitant de l'installation électrique est tenu : a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien ;

- a) d'en assurer ou d'en faire assurer l'entretien;
 b) de prendre toutes mesures adéquates pour que les dispositions du Livre 1 de l'arrêté royal du 8 septembre 2019 établissant le Livre 1 sur les installations électriques à basse tension et à très basse tension soient en tout temps observés;
 c) de conserver les documents, en ce compris le ou les rapports de contrôle, de l'installation électrique dans un dossier, de le tenir à disposition de toute personne qui peut le consulter et de mettre à disposition une copie de ce dossier à tout éventuel locataire;
 d) de transmettre le dossier de l'installation électrique au nouveau propriétaire, gestionnaire ou exploitant;
 e) d'aviser immédiatement le fonctionnaire préposé à la surveillance du Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions de tout accident survenu aux personnes et du, directement ou indirectement, à la présence d'installations électriques;
 f) de renseigner dans le dossier de l'installation électrique toute modification ou extension non importante survenue sur l'installation électrique;
 g) de laisser réaliser par un organisme agréé un contrôle de conformité avant la mise en usage sur toute modification ou extension importante survenue sur l'installation électrique.
 h) si des infractions ont été constatées lors de la visite de contrôle, de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme agréé afin de vérifier la disparition des infractions au terme du délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du rapport de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



CERTINERGIE ASBL - ORGANISME DE CONTRÔLE AGRÉÉ

 Siège social
 5 rue Haute Voie, 4537 Verlaine

 Siège d'exploitation
 156 Chaussée de Tirlemont, 5030 Gembloux

 Siège d'exploitation
 599 Brusselsesteenweg, 3090 Overijse

 Siège d'exploitation
 367 Avenue Louise, 1050 Bruxelles

 N° Compte BE57 0688 9789 1035
 TVA BE0536501654

Tél. (+32) 02 88 02 171

E-mail info@certinergie.be

Site internet www.certinergie.be



Rapport de contrôle d'installations électriques à basse et à très basse tension

EXEMPLAIRE ORIGINAL

RÉF. 29/2025/116966/D01:1

→ ANNEXES

Autre(s)

